



Vevey, le 19 septembre 2016

Motion : Participation citoyenne et projets d'aménagement

Monsieur le président, Chères et chers collègues,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,

Pourquoi une réflexion sur la démocratie participative ? Ne nous le cachons pas, la démocratie participative n'en est qu'à ses balbutiements à Vevey. Les partis la tentent ici ou là, certains donnent des crayons aux passants pour dessiner le futur de la place du marché, d'autres font appel aux associations de quartier, d'autres encore tentent de faire des sondages sur les réseaux sociaux. Dans tous les cas, la question est identique : comment, pourquoi et quand être participatif ?

Notre vision de la démocratie participative est complémentaire à la démocratie représentative. Elle enrichit le fonctionnement municipal, apporte une expertise citoyenne aux projets municipaux et légitime plus encore l'action politique. En passant par la consultation et la concertation de tous les acteurs, la démocratie participative rassemble l'ensemble des processus qui permettent aux habitants-e-s de participer à la vie de leur ville et aux choix qui la définiront.

Dans la théorie, la démocratie participative s'articule autour de trois piliers : habitants, élus et services de la ville. Ces trois acteurs travaillent ensemble pour enrichir leur ville, en favorisant l'expression de chacun et en permettant l'implication des citoyen-ne-s dans les décisions qui les concernent.

Il n'existe pas de méthode « unique » de démocratie participative mais il est essentiel que Vevey s'adapte et édicte une charte, un livre blanc de la participation. En fonction de type de projets, de leur impact sur la vie de la ville et des acteurs, des contraintes réglementaires, techniques, financières et de temps, la démocratie participative doit être articulée autour d'un canevas et de règles claires et compréhensibles.

Cette démocratie participative que nous devons instaurer ne remplace pas la démocratie représentative, elle la complète, la renforce, la consolide. Pour créer les conditions de l'intelligence collective, des règles claires et transparentes doivent être établies. Nous demandons donc à la Municipalité:

- De préciser l'outil le plus propice (charte, guide, canevas) pour une démocratie participative veveysanne ;
- De définir le champ d'application de la démocratie participative ;
- D'envisager la création d'une commission municipale permettant d'accompagner cette démarche ainsi que les futures démarches participatives en y incluant, par exemple, un conseil de quartier, de jeunes, d'anciens, etc.;
- De prendre en compte les caractéristiques non-démocratiques de la démocratie participative (procédure de désignation des représentants, etc.) ;
- D'estimer les coûts supplémentaires des démarches participatives pour les projets à venir qui auront un impact majeur sur la vie de la ville.

Pour le Parti socialiste,

A handwritten signature in blue ink that reads "J. Rilliet". The signature is fluid and cursive.

Julien Rilliet